

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES

ENTRE ALTRAD ENDEL
ET SES FOURNISSEURS



Écologique, solidaire, équitable

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

2. ENGAGEMENTS D'ALTRAD ENDEL VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS

3. ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS VIS-À-VIS D'ALTRAD ENDEL

Conformité à la loi

Lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

Respect de la sécurité des personnes

Conflits d'intérêts

Corruption et abus de pouvoir

Concurrence loyale et pratiques commerciales

Protection des actifs du Groupe

Lancement d'alerte

Exigences et obligations en matière de Q3SE

Insertion professionnelle

Emissions de gaz à effet de serre, déchets et sobriété énergétique

Ressources naturelles, santé et biodiversité

ALTRAD ENDEL est le leader français de la maintenance industrielle et des services à l'énergie.

Nous nous appuyons sur notre cœur de métier et nos spécialités (tuyauterie, soudage, chaudronnerie, robinetterie, mécanique...) pour accompagner nos clients dans leurs défis, en leur proposant des solutions répondant à leurs enjeux techniques, stratégiques, environnementaux, de sécurité et de sûreté.

Répondre aux besoins de nos clients et assurer nos réalisations, nécessitent l'achat d'équipements, d'outils et de services, en adoptant une démarche Achats responsables qui répond aux critères business et réglementaires d'aujourd'hui.

1. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

ALTRAD ENDEL fait évoluer sa Charte Achats Responsables (la « Charte ») afin de rechercher des offres à la fois innovantes, fiables et compétitives, en s'efforçant de développer des partenariats durables et mutuellement avantageux. Cela dans le but de bâtir et gérer un panel de fournisseurs, prestataires et sous-traitants (les « Fournisseurs ») performants et viables répondant à nos exigences et à celles de nos clients, tout en limitant le risque de dépendance vis-à-vis d'ALTRAD ENDEL.

Cette démarche s'inscrit également dans le respect de la réglementation et des normes le plus strict. C'est aussi un véritable levier de compétitivité, de développement, d'attractivité et de maintien des talents pour l'ensemble des parties prenantes.

ALTRAD ENDEL a défini plusieurs exigences et attentes selon trois critères d'axes de progrès possibles pour ses achats :

- 1. Plus écologique, plus décarboné, plus écoresponsable**, en achetant des biens et services à moindre impact environnemental, en favorisant les circuits courts (PME-TPE et gestion de panels locaux), l'écoconception, l'usage de matière recyclée/recyclable /biosourcée et d'emballage consigné, ceux qui consomment moins d'énergie, d'eau, de transport, d'emballage...
- 2. Plus solidaire**, en privilégiant les acteurs de l'économie sociale et solidaire et en favorisant l'inclusion,
- 3. Plus équitable, plus éthique**, de sorte que la relation soit mutuellement bénéfique.

ALTRAD ENDEL attend de ses Fournisseurs qu'ils partagent et respectent les principes fondamentaux de cette Charte. Cette Charte s'applique à tous les Fournisseurs d'ALTRAD ENDEL et ses filiales.

En adhérant à la présente Charte Achats Responsables ALTRAD ENDEL, ils s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des principes et obligations qui y sont exposés.

ALTRAD ENDEL encourage fortement ses Fournisseurs à collaborer avec ALTRAD ENDEL pour identifier les opportunités d'amélioration des pratiques mises en œuvre par ALTRAD ENDEL en matière d'achats responsables, décrites dans cette Charte.

2. ENGAGEMENTS D'ALTRAD ENDEL VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS

ALTRAD ENDEL s'engage à mettre en place des programmes de **formation** et de **développement des compétences** dédiés aux achats responsables pour ses acheteurs et approvisionneurs mais aussi pour ses collaborateurs au cœur même des centres de profit. Une fois formée, la filière achats se voit fixer des objectifs individuels achats responsables.

ALTRAD ENDEL s'engage à sélectionner équitablement les **meilleures offres sur des critères objectifs** (techniques, qualité, RSE, délais et coûts) et trouver des engagements contractuels équilibrés.

Pour ce faire, ALTRAD ENDEL s'engage à **mettre au point ou adapter différents outils** afin d'analyser la performance RSE des Fournisseurs. Aussi pour pouvoir mieux connaître leurs pratiques et évaluer le respect de la Charte, le portail fournisseur, les questionnaires et audits, les fiches d'aide à la sélection d'ALTRAD ENDEL évoluent.

ALTRAD ENDEL s'engage à diffuser **ses valeurs et sa culture** RSE, qualité, santé, sécurité, sûreté et environnement (Q3SE) :

- ✓ En les intégrant dès la conception, le développement ou la préparation de ses interventions,
- ✓ En formant son personnel et informant ses Fournisseurs sur les modes opératoires d'intervention, contrôles qualité et mesure prévention/environnement à suivre,
- ✓ En faisant respecter à son personnel et à ses Fournisseurs les règles Q3SE du chantier,
- ✓ En donnant les moyens nécessaires à leur bonne réalisation,
- ✓ En affectant uniquement du personnel formé et habilité pour chaque tâche à réaliser,
- ✓ En faisant stopper toute intervention présentant des situations dangereuses,
- ✓ En rappelant qu'aucun motif technique, commercial ou financier ne saurait prévaloir sur la sécurité ou la sûreté.

ALTRAD ENDEL considère que l'emploi reste le vecteur principal d'inclusion et de lutte contre toutes les formes d'exclusion et s'engage à favoriser le **retour à l'emploi durable** des personnes éloignées du marché du travail, comme les chômeurs de longue durée, les personnes en situation de handicap....

ALTRAD ENDEL s'engage à respecter les **règles éthiques** avec les Fournisseurs, les **délais** de paiement et le **droit de la concurrence**.

ALTRAD ENDEL s'engage privilégier la **résolution des conflits** par voie amiable notamment par le biais de la médiation le cas échéant.



3. ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS VIS-À-VIS D'ALTRAD ENDEL

En signant cette Charte, le Fournisseur s'engage à :

- ✓ Respecter, mettre en œuvre et faire appliquer par son personnel, ses sous-traitants et fournisseurs les principes et exigences qui sont exposés dans cette Charte,
- ✓ Délivrer des produits et services de qualité et conformes aux chartes, politiques, spécifications et exigences d'ALTRAD ENDEL ou de ses clients,
- ✓ Fournir les informations, certifications, agréments et indicateurs demandés par ALTRAD ENDEL via son portail fournisseur,
- ✓ Répondre aux questionnaires achats lors de leur référencement (questionnaire RSE inclus),
- ✓ Accepter des audits Q3SE et RSE mandatés par ALTRAD ENDEL ou l'un de ses clients,
- ✓ Fournir les éléments permettant d'apprécier l'application de la présente Charte sur tout ou partie de la chaîne d'approvisionnement et de mesurer les impacts liés à son application,
- ✓ Être force de proposition pour être compétitif (optimisation en termes de délai, coût, méthode, innovation, RSE...),
- ✓ Adhérer au « Code d'Éthique et d'Intégrité », disponible en cliquant [ICI](#)

En cas de violation des dispositions de la Charte, le Fournisseur s'engage à en informer ALTRAD ENDEL par écrit sans délai. ALTRAD ENDEL se réserve le droit de prendre toutes mesures appropriées allant jusqu'à la cessation de toute relation commerciale dans le respect des dispositions contractuelles établies et l'exclusion de son panel de fournisseurs.



Conformité à la loi

ALTRAD ENDEL attend des Fournisseurs qu'ils mènent leurs activités de manière transparente et honnête, conformément aux lois et réglementations applicables dans les pays dans lesquels ils opèrent. En tant que groupe opérant dans le monde entier, ALTRAD ENDEL est soumis à diverses lois commerciales internationales relatives notamment au transfert de biens et de services au-delà de frontières nationales. Toutes les lois et réglementations internationales doivent être respectées par les Fournisseurs, et notamment celles relatives aux restrictions et sanctions commerciales (embargos, etc.), au contrôle des exportations, aux pratiques antitrust et à la protection des données personnelles.

Les Fournisseurs ne doivent se livrer à aucune forme d'évasion fiscale ou de facilitation de l'évasion fiscale.

Lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

Les Fournisseurs doivent adhérer aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale du Travail et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

ALTRAD ENDEL a pour priorité le bien-être et la sécurité de ses travailleurs et de ceux de ses Fournisseurs. Nous ne tolérerons aucune forme de travail dissimulé, forcé ou obligatoire, notamment l'esclavage, la servitude, le trafic d'êtres humains et le travail des enfants.

Respect de la sécurité des personnes

ALTRAD ENDEL attend de tous ses Fournisseurs qu'ils garantissent un environnement de travail sûr et sain en se conformant aux règles, lois et réglementations en vigueur relatives à la santé et à la sécurité.

Les Fournisseurs doivent faire preuve de respect envers les autres et garantir à leurs employés un environnement de travail sûr, exempt de toute discrimination fondée sur l'âge, le handicap, le sexe, la religion, l'origine ethnique ou la nationalité.

Conflits d'intérêts

Les Fournisseurs doivent déclarer tout lien d'intérêts avec les employés d'ALTRAD ENDEL. Les conflits d'intérêts seront traités conformément à la politique conflit d'intérêts d'ALTRAD ENDEL.

Corruption et abus de pouvoir

ALTRAD ENDEL applique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne toutes les formes de fraude ou de contrefaçon (CSFI), de corruption et de trafic d'influence.

Les Fournisseurs s'engagent à se conformer à toutes les réglementations anti-corruption applicables, y compris, le U.S. Foreign Corrupt Practices Act, le U.K. Bribery Act et la Loi Sapin 2 française.

Les Fournisseurs ne peuvent, directement ou indirectement, proposer, solliciter, donner ou recevoir des pots-de-vin de la part ou au nom d'un membre d'ALTRAD ENDEL.

La tolérance zéro en matière de corruption s'étend à toutes les formes de trafic d'influence et de paiements de facilitation aux gouvernements, douanes et autres fonctionnaires.

Les Fournisseurs sont autorisés à offrir des cadeaux ou invitations au personnel du Groupe ALTRAD, à condition que la valeur du cadeau ou de l'invitation soit modeste et déclarée, et qu'il n'ait pas pour but d'obtenir un avantage indu.

Les Fournisseurs doivent mettre en place des processus et procédures permettant de prévenir de manière proactive la fraude ou de contrefaçon (CSFI), la corruption et le trafic d'influence. Les Fournisseurs devront alerter ALTRAD ENDEL en cas de constatation de fraude ou de contrefaçon (CSFI) par un tiers. Toute forme de fraude ou de contrefaçon (CSFI) peut entraîner des poursuites et/ou l'exclusion du Fournisseur du panel ALTRAD ENDEL.

Concurrence loyale et pratiques commerciales

Les Fournisseurs doivent mener leurs activités de manière transparente, intègre et éthique. ALTRAD ENDEL n'acceptera pas de ses Fournisseurs qu'ils se livrent à des pratiques anticoncurrentielles, telles que l'entente sur la fixation des prix, la manipulation des appels d'offres ou l'abus d'une position dominante sur le marché et attend de ses Fournisseurs qu'ils agissent conformément au droit de la concurrence ou aux lois antitrust applicables.

Le Fournisseur s'engage à informer immédiatement ALTRAD ENDEL de tout risque de dépendance économique. Dans ce cas, ALTRAD ENDEL se réserve le droit de prendre toutes mesures appropriées pour conserver des relations commerciales équilibrées.

Protection des actifs du Groupe

Les Fournisseurs ne doivent pas utiliser les actifs du Groupe ALTRAD pour une activité illégale ou pour leur bénéfice personnel. Les Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété du Groupe ALTRAD.

Les Fournisseurs en possession de données à caractère personnel doivent protéger, stocker et utiliser ces données conformément à la législation relative à la protection des données personnelles applicables.

Les Fournisseurs ayant connaissance d'informations confidentielles relatives aux activités du Groupe ALTRAD ne doivent chercher ni à en tirer un profit personnel, ni à les divulguer à des tiers.

Alertes éthiques

Nous demandons aux Fournisseurs d'encourager leur personnel à faire preuve de transparence et d'intégrité face à toute infraction à la Charte, aux politiques du Groupe ALTRAD, aux lois ou aux réglementations applicables ou à toute autre inquiétude qu'ils pourraient avoir.

A cet effet sont mises à disposition 2 adresses mails pour remonter les informations, une au niveau du groupe ALTRAD et une seconde au niveau de ALTRAD ENDEL :

GROUPE ALTRAD
altrad.compliance@altrad.com

ALTRAD ENDEL
compliance@altradendel.com

ALTRAD ENDEL ne tolérera aucun acte, aucune menace de représailles contre un employé qui aurait utilisé la procédure de lancement d'alerte de bonne foi.

Exigences et obligations en matière de Q3SE

Les Fournisseurs s'engagent à respecter les exigences et obligations en matière de Q3SE, Qualité, Santé, Sécurité, Sûreté et Environnement, attendues par ALTRAD ENDEL, dans le respect de notre politique :

- ✓ Respecter les accès et l'environnement du chantier en veillant particulièrement à l'ordre, au rangement, à la propreté, à l'isolation et à la signalisation de ce chantier,
- ✓ Porter les équipements de protection individuelle requis (casque, lunettes, chaussures, gants, protections auditives...),
- ✓ Appliquer les modes opératoires et toutes les consignes spécifiques au chantier,
- ✓ Agir et réagir pour les autres et pour soi-même devant toute situation dangereuse,
- ✓ Prendre toute mesure nécessaire et suffisante pour se prémunir face aux risques majeurs (travaux en hauteur, de manutention lourde, en espace confiné, présentant un risque incendie ou explosion, travaux avec consignation...),
- ✓ Respecter le code de la route et la réglementation des sites,
- ✓ Trier et traiter les déchets du chantier selon les risques encourus par l'environnement, utiliser les ressources et l'énergie de manière responsable,
- ✓ Respecter les signaux d'alarme, les procédures de secours en cas d'accident et les consignes lors d'incendie,
- ✓ Faire passer la sécurité et la sûreté avant toute considération technique, commerciale ou financière.



Insertion professionnelle

ALTRAD ENDEL s'attache à favoriser le retour à l'emploi durable des personnes éloignées du marché du travail. Aussi les Fournisseurs devront promouvoir l'emploi de personnels (intérimaires inclus) en insertion ou en situation de handicap.

Emissions de gaz à effet de serre et déchets

ALTRAD ENDEL demande à ses Fournisseurs de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et rejets associés à leurs activités, y compris celles liées à la livraison des marchandises et la gestion des déchets.

Aussi la traçabilité des produits est primordiale. ALTRAD ENDEL demande à ses Fournisseurs de collecter l'origine géographique des matières premières, matériaux et composants nécessaires à la fourniture de services ou de biens. Connaître la provenance des produits, c'est aussi s'interroger sur le pourcentage de matière recyclée dans le produit final, les modes de fabrication (énergie utilisée), etc.

Les Fournisseurs devront limiter au maximum la production de déchets, en particulier les déchets dangereux, et veiller à la réutilisation, la valorisation et au recyclage des déchets dans des filières adaptées.

En ce qui concerne le transport, les Fournisseurs sont fortement incités à l'utilisation de véhicules à faibles émissions pour effectuer leurs livraisons, à réduire le taux de vide de leurs colis et éviter les livraisons partielles (dans le respect des délais contractuels).

Ressources naturelles, santé et biodiversité

Les Fournisseurs devront apporter une attention particulière à l'utilisation des ressources naturelles et à la maîtrise de leurs impacts sur la santé et la biodiversité. Des actions pourront être mises en place pour remplacer les produits les plus dangereux pour l'environnement et la santé par des produits alternatifs (écologiques, biosourcés).



ALTRAD

**BUILDING A
SUSTAINABLE
FUTURE**